

### Bibliographie

*L'environnement en Bourgogne – Observatoire régional de l'environnement*

*Sauvages de ma rue – Collectif sous la direction de N. MACHON – MNHN – Lepassage*

*Du bon usage des arbres – Francis HALLE – Domaines du possible – Actes Sud*

*La nature sous son toit – J-F NOBLET*

*Le Sabot de Vénus – Revue du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.*

### En savoir plus

[www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr)

Association écologiste loi 1901.

[www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr](http://www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr)

Site du conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

[fdgdon89@free.fr](mailto:fdgdon89@free.fr)

E-mail de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

### Adresses utiles

**SIVU de la Vallée du Cousin**

Mairie de Vault-de-Lugny

89200 Vault-de-Lugny - Tél. 03 86 34 40 27

**Parc naturel régional du Morvan**

Maison du parc et Maison du tourisme  
58230 Saint-Brisson - Tél. 03 86 78 79 00

**ONCFS Service départemental**

90, avenue Jean Jaurès

89400 MIGENNES - Tél. 03 86 80 21 68

**FDGDON**

avenue du 4ème R.I.

89000 AUXERRE

**DDT** (Direction Départementale des Territoires)

3, rue Monge

89000 Auxerre - Tél. 03 86 48 41 00

**ONEMA** (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)

6, Avenue Denfert-Rochereau

89000 Auxerre - Tél. 03 86 52 64 13

<http://www.onema.fr>

**ONF** (Office National des Forêts)

<http://www.onf.fr>

### FDGDON

Historiquement, dans chaque département, des agriculteurs se sont regroupés pour coordonner les opérations de destruction d'insectes ravageurs de récolte et signaler les proliférations de « nuisibles ». Dans l'Yonne, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) est devenue association depuis 1996. Elle comprend notamment des piégeurs ou chasseurs agréés et/ou professionnels auxquels les communes peuvent faire appel, par exemple pour détruire les ragondins, les corbeaux, les renards etc... Des entreprises spécialisées peuvent également détruire les nids de frelons asiatiques.



Ragondin



Perche soleil



Renouée du Japon



frelon asiatique

### Réalisé avec le soutien



Conception, illustration, atipx (fr) - Impression Filigrane.



## ESPÈCES INVASIVES ET BIODIVERSITÉ



L'objectif de ce document est de rappeler les bonnes pratiques qui permettent, en s'adaptant aux nouveaux usages de la rivière, de respecter l'ensemble des équilibres naturels.

### Vous avez dit biodiversité ?

La biodiversité, contraction de biologie et de diversité représente la diversité biologique. Mais encore ? Elle est beaucoup plus complexe que la simple liste et la description des espèces qui peuplent notre planète. On admet actuellement qu'elle recouvre trois niveaux interdépendants :

- La diversité des milieux de vie, ou écosystèmes, à toutes les échelles
- La diversité des espèces (y compris l'espèce humaine !) qui vivent dans ces milieux, qui interagissent entre elles et qui cherchent leur équilibre
- La diversité des individus au sein d'une même espèce, ou diversité génétique.

### A quoi ressemble une espèce invasive ?

Une espèce est dite invasive lorsque son implantation dans un écosystème en bouleverse l'équilibre au point de menacer l'existence des espèces autochtones ou indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Les espèces invasives peuvent être animales ou végétales, exotiques (ou allochtones), introduites volontairement ou non. Ces espèces envahissent le milieu en raison de l'efficacité de leur reproduction, leur adaptabilité au milieu, leur compétitivité et surtout de l'absence de prédateur.

C'est le cas, dans la vallée du Cousin, du ragondin originaire d'Amérique du Nord, ou sa population est naturellement régulée par les pumas et les caïmans. Ce n'est pas le cas en France où la natalité explosive du ragondin le rend particulièrement invasif, et destabilisant pour les berges des rivières.

### Que leur reproche-t-on ?

La plupart des espèces dites invasives prolifèrent sans contrainte et chassent les espèces originaires du milieu qu'elles colonisent et modifient à leur avantage. La plupart entraînent une réduction souvent drastique de la biodiversité : l'écrevisse de Louisiane (ou écrevisse américaine) concourt à la disparition des écrevisses indigènes du Cousin, la perche soleil mange les alevins des autres poissons, la renouée du Japon empêche le développement des autres plantes. D'autres espèces peuvent avoir un impact sur la santé : le ragondin peut transmettre la leptospirose, la jussie et la balsamine sont allergènes, le raisin d'Amérique est toxique, les bernaches du Canada lorsqu'elles sont trop nombreuses, altèrent la qualité de l'eau.

### La vallée du Cousin est-elle concernée ?

La vallée du Cousin est réputée pour sa biodiversité et plusieurs espèces y sont protégées comme la moule perlière, la muette épaisse, la lamproie de Planer, l'écrevisse à pieds blancs etc... Une partie de la vallée est classée en zone Natura 2000. Mais la vallée est envahie par la renouée du Japon en aval d'Avallon, par le ragondin, l'écrevisse américaine et la perche soleil.

### Droits et devoirs

Le Code de l'Environnement a plutôt pour vocation à protéger les espèces qu'à envisager leur destruction ! Cependant, le préfet d'un département peut, en application d'arrêtés successifs, décider qu'une espèce est « nuisible » et autoriser –voire exiger– sa destruction : ce peut être le cas des sangliers, des corbeaux freux, des lapins et des pigeons. Mais aucun texte ne régit nommément les espèces considérées comme invasives ou proliférantes. Dans le cas où un écosystème apparaît envahi par une espèce indésirable, le propriétaire des terrains concernés peut déposer une demande auprès du préfet, « dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques » ou « pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ».



## > GUIDE PRATIQUE

### Espèces invasives et biodiversité

Qu'est-ce qu'une zone classée Natura 2000 ? Sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Une partie de la vallée du Cousin est référencée FR2600983 à l'inventaire national du patrimoine naturel, classée : « forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan ».

Éviter la surpêche des espèces endémiques.

Signaler et faire détruire les nids de frelons asiatiques.

Ne jamais rejeter dans le milieu naturel des espèces exotiques. Méfiez-vous des NAC (nouveaux animaux de compagnie).

Ne pas ramener d'espèces végétales et animales inconnues lors de voyages à l'étranger.

Ne pas laisser s'implanter la renouée du Japon le long des rives.

Signaler la présence de ragondins en cas de destruction de berges.

Protéger les espèces remarquables endémiques.

Respecter une bande enherbée et entretenue le long des rives.

Faucher régulièrement le peuplement invasif.

Brûler ou faire sécher au soleil les restes de renouée.

Ne jamais rejeter les racines de renouée dans la rivière. un morceau d'un cm peut la faire repartir.

La vallée du Cousin est envahie par une espèce végétale particulièrement prolifique : la renouée du Japon, introduite en France au XIX<sup>e</sup> siècle à des fins ornementales. Cette grande Renouée a progressivement envahi les berges de tous les cours d'eau français, y compris les torrents de montagne. Elle élimine les autres végétaux et se multiplie par simple bouturage : 0,4 g. de racine suffit pour faire une nouvelle plante ! Il n'existe pas de moyen efficace pour s'en débarrasser, si ce n'est le fauchage systématique 5 à 6 fois par an.

Une espèce autochtone ou indigène est une espèce présente depuis l'Holocène et avant tout impact de l'homme : elle occupe son aire de distribution naturelle. Une espèce allochtone ou exotique est une espèce introduite par l'homme, c'est-à-dire déplacée de manière volontaire ou involontaire de son aire de distribution naturelle.

Un espèce colonisatrice est une espèce dont l'aire de distribution s'accroît, sans impact visible sur la population des autres espèces. Une espèce envahissante est une espèce dont l'aire de distribution ou la densité s'accroît de façon inhabituelle, mais dont l'impact sur les autres espèces n'est pas démontré. Une espèce invasive est une espèce envahissante qui a un impact démontré sur les populations des autres espèces.

#### Bon à savoir

1000	espèces importées
100	espèces introduites
10	espèces naturalisées
1	espèce invasive

Sur 1000 espèces importées, volontairement ou non, 100 peuvent être introduites, 10 peuvent être naturalisées et 1 devient invasive.